**ADRER**

**Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**

**Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**Samedi 19 AVRIL 2024**

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL**

Le 19 avril à 17h30, après convocation dument adressée 15 jours avant cette date s’est tenue dans les salons du Tropicana, av Ratinsky 83820 Rayol Canadel sur mer l'assemblée générale ci-après relatée. Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance,

* Patrice Collangettes préside la séance.
* Jean Péan de Ponfilly exerce les fonctions de secrétaire de séance.
* Bruno Marquier présente les comptes annuels en lieu et place du trésorier absent excusé

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance. Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale délibère valablement si le nombre des membres, présents ou représentés, est supérieur ou égal au tiers des membres à jour de leur cotisation de l'année objet de l'assemblée soit 37 personnes pour l’année 2023.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

* la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
* les pouvoirs des personnes représentées ;

Les présents et représentés étant au nombre de 57. Le quorum est donc atteint.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

* Election des scrutateurs
* Rapport des activités 2022
* Rapport financier de l’exercice 2022
* Élection du conseil d'administration
* Questions Diverses

Le président sollicite deux scrutateurs. Se portent volontaires:

* Pascale BERTHO
* Nadine BESSON

Puis il passe à la lecture du rapport d’activité

Après avoir fait approuver le rapport d'activité par l’assemblée qui l’approuve à l’unanimité il passe la parole à Bruno Marquier pour la lecture du rapport financier, qui est également approuvé à l’unanimité

Enfin le président appelle à l'élection des administrateurs car deux administrateurs voient leur mandat échu:

* Gérald MAROT
* Fred CASADEI décédé le 7 octobre 2023

Le président rappelle les attributions du conseil d’administration et les caractéristiques du mandat d’administrateur définies par les statuts. Il donne le nom des adhérents qui se sont portés candidats à savoir

* Gérald MAROT
* Sereine MAUBORGNE

Ces candidats ont donné leur profession de foi, cette dernière à distance ayant déclaré qu’ils acceptent par avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu’ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice, la résolution suivante est mise aux voix.

**Résolution**

L’assemblée générale décide d'élire en qualité d’administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux arrivant donc en principe à échéance le 29 AVRIL 2026.

1. **Gérald MAROT**

Résultat des votes

* Voix contre : 0
* Abstentions : 0
* Voix pour : 57
1. **Gérald MAROT**

est élu en qualité d'administrateur.

* Sereine MAUBORGNE

Résultat des votes

* Voix contre : 0
* Abstentions : 0
* Voix pour : 57
* Sereine MAUBORGNE

est élue en qualité d'administrateur.

------------------------

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance Un administrateur Le secrétaire de séance